



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/101

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES
CYCLABLES (SDIC) : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/101

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES
CYCLABLES (SDIC) : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE**

Vu l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et de chemins de randonnées,

Vu les délibérations n°2007/77 du 6 juillet 2007, n°2009/159 du 29 septembre 2009, n°2014/131 du 16 décembre 2014, n°2017/102 en date du 27 juin 2017, n°2019/071 en date du 28 mai 2019, 2020/111 en date du 6 octobre 2020, 2021/072 en date du 8 avril 2021 et n° 2021/158 en date du 7 Octobre 2021 relatives à l'élaboration et aux modifications d'un Schéma Directeur Communautaire des Itinéraires Cyclables,

Vu la délibération n°2021/027 du 18 mars 2021 relative à la prise de compétence mobilité,

Vu les délibérations n°2021/174 du 25 novembre 2021 et n°2022/166 du 08 décembre 2022 relatives au Règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu les plans ci-après annexés,

Vu l'avis de la commission « Infrastructures et Voiries » du 2 mai 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le territoire présente d'importants enjeux de mobilité, ainsi, la collectivité a décidé de modifier ses statuts et de prendre en charge la compétence mobilité par délibération du 18 mars 2021.

La Communauté de communes de Montesquieu souhaite mobiliser dès à présent ses compétences existantes en matière d'infrastructures et d'aménagement pour continuer à soutenir et renforcer les équipements en faveur des mobilités durables.

Dans le cadre de ce « Plan Mobilités » en cours de construction, il est ainsi proposé de mettre en œuvre un important volet relatif aux infrastructures de mobilité et notamment des pistes cyclables.

La présente délibération porte sur une modification du schéma communautaire des itinéraires cyclables et du fonds de concours afférent.

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Départemental.

Le SDIC identifie l'ensemble des futures pistes ou bandes cyclables sur le territoire selon 3 types de vocations (touristiques, loisirs et utilitaires).

Plusieurs modifications du périmètre ont été réalisées :

Le SDIC a fait l'objet d'une modification de son périmètre en :

- 2017 pour intégrer la passerelle de Gassies sur la commune de Cabanac et Villagrains,
- 2019 pour intégrer la piste avenue Charles de Gaulle sur la commune de La Brède,
- 2021 pour intégrer la piste allée Sousa Mendes à Léognan jusqu'à la RD 651 ainsi que la piste piéton/cycliste entre le bourg de Saint Selve et le hameau de Foncroise,
- 2021 pour intégrer la piste cyclable sur la route des Landes et une partie de la RD 1113 sur la commune de Beautiran,
- 2021 pour y intégrer une piste en jonction avec la piste de la route du Bois de Savis, sur le Chemin du Moulin et la rue de Faures sur la commune de Castre Gironde.
- 2021 pour y intégrer plusieurs pistes sur la commune de La Brède :
 - Avenue de l'Esprit des lois RD109 : du Bourg jusqu'au chemin de Cabiron,
 - Avenue du Reys RD109 : du rond-point de Pouton jusqu'au carrefour avec l'avenue de Bellevue (VC9) et le chemin Haut Reynaut (VC112),



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/101

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES
CYCLABLES (SDIC) : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE**

- Chemin du stade (VC201) du carrefour avec l'avenue du Reys RD109 jusqu'à l'allée Jeanne de Lartigue (VC242),
- Avenue de la Sauque (RD109 E1) du carrefour avec l'avenue Charles de Gaulle (RD109) et l'avenue de la Sauque (RD109E1),
- Chemin Haut Reynaut (VC112) jonction entre l'avenue du Reys (RD109) et l'avenue de la Sauque (RD109E1),
- Avenue de Rambaud (VC5) de l'allée des roses Blanches (VC231) à l'entrée du Collège Rambaud,
- Chemin d'Eyquem (VC7) de la RD108 Avenue Charles de Gaulle jusqu'au carrefour avec l'avenue de Bellevue (VC9).

Une nouvelle modification du périmètre du SDIC est proposée :

- La commune de Léognan sollicite une modification du SDIC pour y intégrer un projet de piste cyclable le long de l'Avenue de La Brède (RD109), entre l'intersection avec la D651 (avenue de Mont de Marsan) et le début de la piste existante située à l'intersection avec le chemin de Bertrandille. Les aménagements prévoient de supprimer des bandes cyclables et de créer une piste en site propre sécurisée. Cette piste est prévue isolée de la départementale par des séparateurs en dur de type bordure ou des espaces enherbés.
- La commune de Martillac sollicite une modification du SDIC pour y intégrer un projet de piste mixte piétons-cycles permettant de relier les quartiers de la Morelle et de la Haille en prévision d'une jonction avec la commune de Cadujac.

La commune de Castres-Gironde sollicite une modification du SDIC pour y intégrer un projet de voie douce piétons et cyclistes le long de la rue du Président Carnot (RD1113) pour permettre l'accès sécurisé du centre bourg jusqu'à la gare de Beautiran et de sécuriser ce tronçon de route départementale avec la création d'un plateau surélevé à l'intersection avec les rues de Mautemps et du Vieux Port.

**Le Conseil Communautaire à 42 voix pour,
M. Fath ne prend pas part au vote :**

- Approuve la modification du SDIC conformément au plan joint,
- Autorise le Président à mettre en œuvre le SDIC et mener toutes les actions utiles à la réalisation de la présente délibération,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023

Bruno CLÉMENT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023_101-DE

